

SOMMAIRE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Gfi Informatique GRAND-OUEST et
Gfi Informatique SUD-OUEST retournent aux urnes ! Page 2

ACTUALITÉS DES CSE & CSSCT

Page 3

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CSEC

Page 4

ÉPARGNE SALARIALE

ESPACE ÉPARGNANT - VOS IDENTIFIANTS
FCPE GFI INFORMATION EXPANSION - ÉVOLUTION Page 5

CALCULE DU TAUX D'IMPOSITION

BARÈME 2018 - EXEMPLE page 6

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA JUSTICE DONNE RAISON À LA CFDT Page 7

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR UNE EUROPE PLUS JUSTE page 7

INDEMNITÉS CHÔMAGE

LA BATAILLE DES CHIFFRES DECODÉE page 8

PORTRAIT-ROBOT

DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL page 9

HOMOPHOBIE, TRANSPHOBIE

ÇA SUFFIT ! page 10

FRANCE : POPULATION 2019

page 11

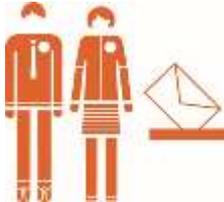
CONTACT CFDT

page 12



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Gfi Informatique GRAND-OUEST et Gfi Informatique SUD-OUEST retournent aux urnes !



Les élections des CSE des établissements GFI Informatique Grand-Ouest et GFI Informatique Sud-Ouest ont été annulées par le Tribunal d'Instance (cf notre communication du mois de mai). En conséquence de nouvelles élections sont organisées pour ces deux établissements.

PREMIER TOUR



A partir du vendredi 7 juin, surveillez votre boîte-aux-lettres : Les **codes d'accès au site de vote électronique** sont envoyés par courrier postal. Si le 12 juin, vous n'avez pas reçu vos codes, contactez le 02 96 50 50 50.

Du mercredi 12 juin 9h, au mardi 18 juin 14h, vous aurez accès au site de vote électronique. **N'attendez pas la dernière minute pour voter !**



SECOND TOUR

Le mardi 18 juin nous saurons si un second tour est nécessaire.

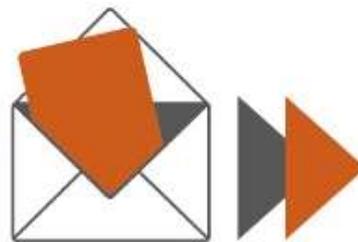


Si un second tour est nécessaire, à partir du mardi 25 juin, les **codes d'accès au site de vote électronique** arriveront par courrier postal. Si le 28 juin, vous n'avez pas reçu vos codes, contactez le 02 96 50 50 50.

Si un second tour est nécessaire, vous aurez accès au site de vote électronique, pour voter du vendredi 28 juin 9h, au jeudi 4 juillet 14h.



ÉLECTIONS CSE
**VOTRE VOIX
NOTRE ACTION**
VOTEZ CFDT



EN SAVOIR PLUS ▶

« Elections 2019 »
<https://cfdtgfi.jimdo.com/elections-professionnelles-2019/>



ACTUALITÉS DES CSE & CSSCT

Actualités de vos **CSE** Comités Économiques et Sociaux et de vos **CSSCT** Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail.

Gfi Informatique RHÔNE-ALPES



Le 5 avril 2019, Marc Aubertin (cadre) et Steve Bonjotin (TAM) du syndicat SOLIDAIRES, ont demandé l'annulation de l'élection de plusieurs élu.e.s au CSE Rhône-Alpes. Le motif de cette demande est que leur liste ne respectait pas les règles d'alternance homme/femme. En effet ces listes n'étaient pas conformes, mais... Toutes les listes de toutes les élections CSE de l'UES de février/mars dernier ne les respectaient pas non plus, notamment liste TAM SOLIDAIRES présentée sur ce même CSE !

Si ce recours aboutit les sièges de deux élu.e.s titulaire (CFTC et CFE-CGC) et d'un élu suppléant (CFE-CGC) disparaîtront, et personne ne pourra les remplacer. La conséquence de la démarche de SOLIDAIRES sera un service amoindri du CSE auprès des salariés de GFI Rhône-Alpes.



La CFDT consciente de la difficulté pour toutes les Organisations Syndicales, de respecter des règles de mixité, a annoncé dès le début du processus électoral qu'elle n'utiliserait pas cette possibilité de supprimer des représentant.e.s des salarié.e.s.

La CFDT dénonce cette action !

Stéphane GLAÇON cfdt.gfi.rhonealpes@gmail.com 06 59 33 97 05

Gfi Informatique GRAND-OUEST

Gfi Informatique SUD-OUEST

Les élections des CSE de ces deux établissements étant annulées (Cf page 2), les anciennes instances CE/DP/CHSCT ont été rétablies en attendant les nouvelles élections des CSE.



Grand-Ouest : Gaétan RYCKEBOER ouest.cfdtgfi@gmail.com
Sud-Ouest : Didier POUSSON cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CSEC

ACCORD SIGNÉ

Six Organisations Syndicales sur huit, dont la CFDT, ont signé un accord sur le mode de désignation des membres du CSEC.

Les vingt membres titulaires et les vingt membres suppléants du Comité Economique et Social Central (CSEC) seront désignés par les CSE de l'UES.



REPRÉSENTATION DES CSE

Nombre de membres par établissement	Titulaires	Suppléants
Gfi Informatique EST	1	1
Gfi Informatique GRAND-OUEST	3	3
Gfi Informatique ILE-DE-FRANCE	5	5
Gfi Informatique MEDITERRANEE	1	1
Gfi Informatique NORD	3	3
Gfi Informatique RHONE-ALPES	2	2
Gfi Informatique SUD-OUEST	2	2
Gfi PROGICIELS	3	3

MODE DE DÉSIGNATION

- ✓ Les électeurs.trices sont les membres titulaires du CSE.
- ✓ Chaque électeur.trice vote une seule fois pour autant de candidat.e.s qu'il y a de sièges à pourvoir.
- ✓ Le scrutin est majoritaire uninominal à un tour, c'est-à-dire que les candidat.e.s qui recueillent le plus grand nombre de voix sont élu.e.s au CSEC.



La CFDT a été force de propositions, et a défendu ce mode de scrutin, qui doit permettre d'élire un CSEC représentatif des CSE, respectant les choix de tou.te.s les salarié.e.s.

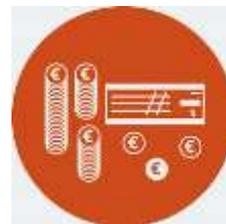
Ces conditions de désignation ne conviennent pas à la CGT ni à SOLIDAIRES, qui ne signent pas cet accord.

ÉPARGNE SALARIALE

Le conseil de surveillance du FCPE GFI s'est réuni le mardi 21 mai 2019, nous y étions.

ESPACE ÉPARGNANT

L'épargne salariale est gérée par Natixis. Vous retrouverez dans votre espace épargnant Natixis (<https://epargnants.interepargne.natixis.fr/>) votre situation et les différentes solutions proposées.



VOS IDENTIFIANTS

Vous les retrouverez sur le dernier courrier postal de Natixis, de couleur pourpre ou vous pouvez les demander en appelant le 02 31 07 74 00.

FCPE GFI INFORMATION EXPANSION

Parmi les solutions proposées, le fond GFI information Expansion réunit 3 886 salarié-e-s de GFI. L'objectif de gestion de ce fond était de suivre à la hausse comme à la baisse l'évolution de l'action GFI INFORMATIQUE.

En octobre 2018, Mannai Corporation a lancé son [offre publique de retrait](#) à 10,50 euros par action GFI. La valeur de la part a donc progressé de 11% en 2018.

Ce fonds est fermé aux nouvelles souscriptions et disparaîtra dans quelques années.

ÉVOLUTION

Nous constatons une évolution complètement différente des objectifs français.

Le ministre de l'Economie et des Finances (Bruno Le Maire) porte l'ambition de « *développer l'actionnariat salarié en visant un objectif de 10 % du capital des entreprises françaises détenu par les salariés* » (à travers le projet de loi pacte).

Les salarié-e-s détiennent 0,3% du capital de GFI dans le cadre de l'épargne salariale.



Le conseil de surveillance (CS) a désigné Alina Tortochaut, Présidente du CS du FCPE, pour procéder aux votes lors de l'AG du 7 juin 2019.

Avis du CS sur les résolutions
soumises au vote de l'AG :



CALCULE DU TAUX D'IMPOSITION

BARÈME 2018

Chaque année, la loi de Finances définit le barème de l'impôt sur les revenus. Le barème 2019, qui s'applique aux revenus perçus en 2018 pour une part de quotient familial, est le suivant :



- ✓ 0% pour le fraction de revenu inférieure à 9 964 €
- ✓ 14% entre 9 964 € et 27 519 €
- ✓ 30% entre 27 520 € et 73 779 €
- ✓ 41% entre 73 780 € et 156 244 €
- ✓ 45% au-delà de 156 244 €



EXEMPLE

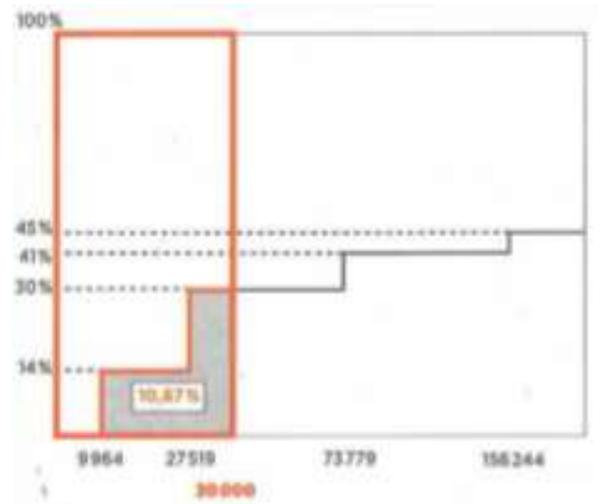
Un salarié célibataire a un revenu net imposable de 30 000 € en 2018 (après abattement forfaitaire de 10% pour frais des salariés).

En tant que célibataire, il a une part de quotient familial.

Son impôt sera égal à :



- ✓ 0% sur la première tranche de revenu (jusqu'à 9 964 €)
- ✓ +14% sur la deuxième tranche
 $27\,519 - 9\,964 = 17\,555$ €
Soit **2 457,70 €**
- ✓ +30% sur la troisième tranche
 $30\,000 - 27\,519 = 2\,481$ €
Soit **744,30 €**
- ✓ Soit un total de **3 202 €** (partie colorée sur le graphique).



Puisque son revenu net imposable est de 30 000 €, son taux marginal d'imposition est de 30% (la tranche la plus haute), mais son taux réel d'imposition est de 10,67% (rapport de 3 202 € sur 30 000 €).

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

LA JUSTICE DONNE RAISON À LA CFDT

Le Conseil d'État, saisi par le syndicat CFDT du ministère des Affaires étrangères, a annulé un décret d'août 2018 qui donnait au gouvernement la possibilité de nommer arbitrairement les titulaires des postes de Consul dans le monde, dont celui de Los Angeles, accordé à Philippe Besson, ami du Président Macron.

Les juges ont suivi l'analyse de la CFDT-MAE laquelle estimait que « *les compétences conférées aux chefs de poste consulaire ne leur donnent pas vocation à être associés de manière étroite à la politique du gouvernement, contrairement aux ambassadeurs, dépositaires de l'autorité de l'État dans le pays où ils sont accrédités* »



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CONFÉDÉRATION EUROPÉENNE DES SYNDICATS

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR UNE EUROPE PLUS JUSTE

Laurent Berger, secrétaire général de la CFDT, a été élu, jeudi 23 mai, président de la Confédération européenne des syndicats, lors de son congrès organisé à Vienne. Il a recueilli 95% des voix.

Alors que les citoyens européens sont appelés dimanche à désigner leurs représentants au Parlement, cette élection envoie un message très clair sur les ambitions du syndicalisme européen. Forte des 45 millions de travailleurs qu'elle représente, la confédération européenne des syndicats réaffirme ainsi son attachement aux valeurs qui ont fondé l'Union européenne et qui sont aujourd'hui malmenées : la solidarité, la démocratie et la liberté.

Elle continuera à se battre durant ce mandat de quatre ans pour une Europe plus juste. Une Europe plus sociale pour les travailleurs. Une Europe plus accueillante pour ceux qui fuient les guerres ou la misère. Une Europe plus démocratique pour ses citoyens. Une Europe plus écologique pour les générations futures.

Des combats autour desquels toute la CFDT entend se mobiliser.



INDEMNITÉS CHÔMAGE

LA BATAILLE DES CHIFFRES DECODÉE



Tout est parti d'une petite phrase, prononcée fin février par la ministre du Travail estimant qu'un chômeur sur cinq touchait plus au chômage qu'en travaillant. Depuis, deux acteurs de l'assurance chômage se sont invités dans le débat. Décryptage.

D'un côté, une étude statistique présentée par l'Unedic (gestionnaire du régime) selon laquelle 4% des demandeurs d'emploi percevraient une indemnité supérieure à la moyenne de leurs revenus antérieurs. De l'autre, une note publiée par Pôle emploi « à la demande du ministère », est venue préciser le mode de calcul permettant d'affirmer que l'allocation était, dans 21% des cas, supérieure au salaire.



Qu'en est-il réellement ? A dire vrai, Pôle emploi et l'Unedic ne mesurent pas la même chose, et n'ont pas les mêmes périodes de référence. Si Pôle emploi se fonde sur des moyennes mensuelles de salaire, en intégrant les jours non travaillés (ce qui fait mécaniquement baisser la moyenne des anciens revenus), l'Unedic a étudié la situation des allocataires avant et après leur indemnisation en ne prenant en compte que les jours travaillés. De la même manière, l'Unedic s'appuie dans son calcul sur les règles actuelles (la convention de 2017 ayant profondément modifié les règles de l'activité réduite) quand Pôle emploi se base sur une période plus large (2015-2017).

Préparer l'opinion à la réforme



« *La polémique de chiffres n'est pas notre priorité* », précise d'emblée Marylise Léon, secrétaire générale adjointe. Mais après l'échec des négociations entre les partenaires sociaux, elle voit là « *un moyen pour l'exécutif de continuer à jouer la petite musique du chômeur profitant du système et de préparer l'opinion aux mesures d'économies souhaitées* ». Ce débat autour des 20% serait-il une manière de justifier une réforme visant à caler le versement des allocations sur le rythme d'acquisition des droits – piste évoquée par le Medef pendant la négociation ? « *Si tel est le cas, la perte de droits pour les demandeurs d'emploi serait de 10% en moyenne et pourrait atteindre 23% dans certains cas. Impensable !* » fustige-t-elle.

PORTRAIT-ROBOT

DES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Sources : Dares analyse, janvier 2019



630 000
salariés

exerçaient au moins un mandat syndical dans leur entreprise, en 2017, avant la mise en place de CSE. Cela représente un peu plus de 6% du secteur marchand et associatif. Parmi eux, 85% n'exerçaient que des mandats d'élus du personnel et 15% avaient un mandat de délégué syndical.

78%
des salariés déclaraient disposer d'au moins un représentant du personnel dans leur entreprise.



Qui sont-ils ?

62%
des représentants du personnel (RP) sont des hommes.

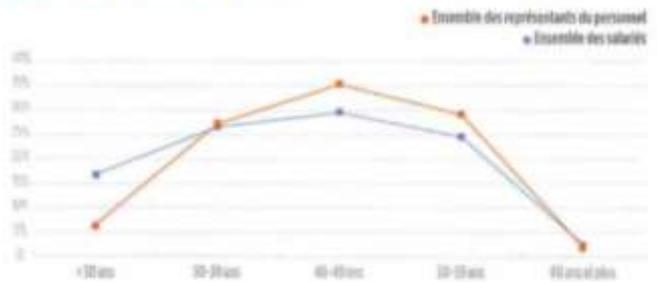
Mais seuls 58% des salariés du champ de l'enquête* sont des hommes.



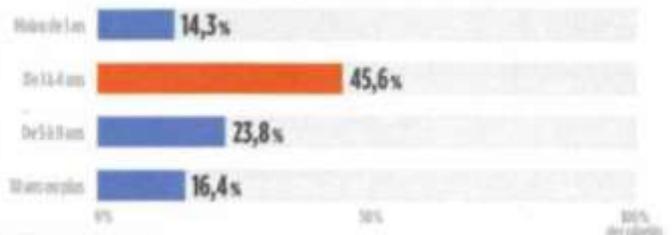
65%
des RP ont entre 40 et 59 ans.

59,9%
des RP exercent leur mandat depuis 4 ans au plus.

Quel est leur âge ?



Depuis quand exercent-ils leur mandat ?



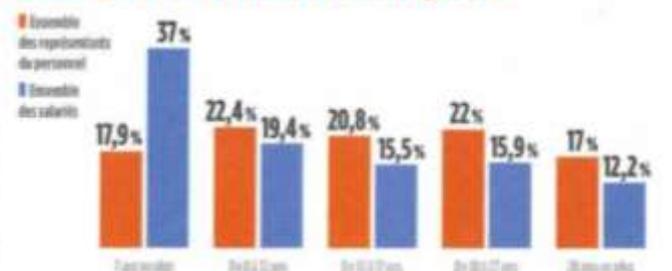
* Salariés des établissements de 11 salariés ou plus du secteur marchand et associatif (hors agriculture).
Source : Dares, enquête REPONSE 2017 (volet « salariés »).



La majorité des RP ne possède qu'un seul mandat



Leur présence dans l'entreprise



HOMOPHOBIE, TRANSPHOBIE

ÇA SUFFIT !

AGIR CONTRE LES DISCRIMINATIONS LGBT DANS L'ENTREPRISE

Le monde du travail reste un milieu particulièrement discriminant à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bisexuelles et transgenres (LGBT). Chaque jour, des homosexuelles et des homosexuels, des bisexuelles et des bisexuels, des transgenres sont victimes de violences, d'intimidations ou de menaces.

Selon le baromètre IFOP/Autre Cercle de décembre 2017, près d'un cas de LGBTphobie sur dix a lieu dans le cadre du travail.

Les principales discriminations subies par les personnes LGBT sont des moqueries de la part de collègues (60 % des répondants LGBT), la mise à l'écart de la part de collègues (31 %) et une inégalité dans le déroulement de la carrière (29 %)

73 % des LGBT éviteraient de parler de leur vie privée au travail afin de rester « invisibles ». 14 % d'entre eux feraient même croire qu'ils sont hétérosexuels.

Les élus CFDT de terrain sont des acteurs incontournables dans la lutte contre les discriminations liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, notamment au sein des entreprises.

Ne vous sentez pas démunis face à ces comportements.

La CFDT est et sera toujours à vos côtés.

LA CHARTE L'AUTRE CERCLE, UN OUTIL À UTILISER DANS LES ENTREPRISES PAR NOS ÉQUIPES

L'Autre Cercle est une association de professionnels LGBT (Lesbienne, Gay, Bi, Trans et leurs ami.e.s), qui défend la vision d'un monde professionnel épanouissant, inclusif et respectueux de toutes les personnes dans toute leur diversité quelles que soient leur orientation sexuelle ou identité de genre.

SOPRA STERIA : ACCOMPAGNEMENT D'UN MILITANT VICTIME D'ACTES HOMOPHOBES, NOTRE SECTION CFDT NE S'EST PAS LAISSÉE FAIRE.

Questions à Caroline, DSC Sopra Steria Group (entreprise des bureaux d'études techniques).

F3C : Pourriez-vous nous raconter ce qu'un adhérent a vécu au sein de votre entreprise ?

Caroline : un élu CFDT a été victime d'actes homophobes sur le lieu de travail. En effet, son ordinateur professionnel a été gravé avec l'inscription : « PD ».

Cet élu a également reçu sur Messenger Facebook une photo d'un homme sur un fond arc en ciel recevant une balle dans la tête.

F3C : Comment la CFDT a-t-elle réagi ?

Caroline : la victime, en état de choc, en a parlé à un autre élu CFDT.

J'ai été prévenue immédiatement et ai écrit au directeur général.

Une demande d'intervention rapide a été formulée auprès de l'entreprise le 5 décembre.

Après 15 jours et de multiples relances, devant l'inertie de l'employeur, la CFDT a fait une déclaration contre les actes homophobes dans tous les CE de l'UES accompagnée d'une communication aux salariés.

Nous avons également contacté l'Inspection du travail et le Défenseur des droits.

À l'issue de la réception du courrier de l'Inspection et du Défenseur des droits, l'entreprise a enfin commencé à bouger, probablement pour avoir quelque chose à répondre à ces courriers.

Dans le cadre de ses actions, l'Autre Cercle propose depuis 2012 la signature d'une charte d'engagement à toute organisation employeuse souhaitant donner un cadre formel à sa politique de promotion de la diversité et de prévention des discriminations à l'égard des personnes LGBT.

Dans la continuité des positions et engagements concrets de la CFDT sur le sujet de l'égalité de toutes et tous, quelles que soient l'identité de genre et l'orientation sexuelle. Nous sommes la première organisation syndicale à signer cette charte : la F3C, en tant qu'employeur et en tant qu'organisation syndicale, a signé cette charte le 13 février 2018.

À nous syndicats et équipes syndicales de faire vivre cette charte et de la décliner dans les entreprises.

SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'AUTRE CERCLE À LA POSTE

La Poste a signé le 19 décembre dernier la charte de l'Autre Cercle, répondant ainsi à une initiative de la fédération.

En signant cette charte, comme une quarantaine d'entreprises avant elle, La Poste marque un peu plus sa détermination à lutter contre toute forme de discrimination au travail, et s'engage, vis-à-vis de ses collaborateurs et collaboratrices LGBT, à :

1. Créer un environnement inclusif ;
2. Veiller à une égalité de droits et de traitement ;
3. Soutenir ceux qui sont victimes d'actes ou de propos discriminatoires ;
4. Mesurer les avancées et partager les bonnes pratiques pour faire évoluer l'environnement professionnel général.

La CFDT saura rester vigilante sur le respect de ces engagements.

L'entreprise commence aujourd'hui une enquête sur l'ordinateur.

Concernant les propos tenus sur Messenger : l'entreprise ne souhaite pas réagir, invoquant un acte d'ordre privé.

Ce qui nous inquiète, c'est que l'entreprise semble inverser les rôles et semble s'acharner sur la victime (en arrêt de travail) plutôt que de trouver le coupable et de condamner ces actes ignobles devant tous les salariés.

La direction n'a jamais envoyé de mail de condamnation des actes homophobes à tous les salariés. Si elle l'avait fait, peut-être que la deuxième attaque sur Facebook n'aurait pas eu lieu. C'est cela qui est effrayant.

F3C : Si tu avais un conseil à donner à des adhérents victimes d'homophobie au travail, quel serait-il ?

Caroline : d'alerter au plus vite la section syndicale; en groupe on peut réagir mais pas tout seul.

N'hésitez pas à contacter vos élus CFDT.



FRANCE : POPULATION 2019

**PRÈS DE 67 MILLIONS
D'HABITANTS
EN FRANCE
AU 1^{ER} JANVIER 2019**

66 993 000 habitants
en France



**BAISSE DU SOLDE NATUREL
DEPUIS QUATRE ANNÉES
CONSÉCUTIVES**

+ 144 000 personnes

→ C'est le solde naturel en 2018, c'est-à-dire la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès. Il n'a jamais été aussi bas depuis 1946.

**QUATRIÈME ANNÉE DE
BAISSE DES NAISSANCES**

**QUATRIÈME ANNÉE DE
BAISSE DES NAISSANCES**

758 000 bébés

→ C'est le nombre de bébés nés en 2018. Soit 12 000 naissances de moins qu'en 2017. Ce nombre baisse chaque année depuis 2015, mais à un rythme qui ralentit.

1,87 enfant par femme

→ C'est l'indice conjoncturel de fécondité des femmes. En baisse pour la quatrième année consécutive, il reste le plus élevé des pays de l'UE.

30,6 ans

→ C'est l'âge moyen à la maternité en 2018. Il était de 29,8 ans en 2008.

Source : Insee Première, n° 1730, janvier 2019.



CONTACT CFDT

Site de la CFDT Gfi : <http://cfdtgfi.jimdo.com/>

Vos représentant-e.s CFDT

UES Gfi Informatique Catherine LINTIGNAT cfdtgfi@yahoo.fr 06 45 81 26 02

Gfi Informatique

Est Fabrice DEMORI

f.demori@hotmail.fr

Grand Ouest Gaétan RYCKEBOER

ouest.cfdtgfi@gmail.com

Ile de France Yassine FARES

avec.cfdt.gfi@gmail.com

Consuelo FELIU LLOMBART

gfi.cfdt@gmail.com

Patrick LOU

lou.cfdt@free.fr

Méditerranée Christophe SIMON

cfdt.med@gmail.com

07 81 75 43 01

Nord Isabelle LUSZCZYK

cfdtgfinord@gmail.com

06 32 27 96 70

Rhône Alpes Stéphane GLAÇON

cfdt.gfi.rhonealpes@gmail.com

06 59 33 97 05

Sud-Ouest Didier POUSSON

cfdt.gfi.sudouest@gmail.com

Marie-Claire TONIUTTI

cfdtgfiit@gmail.com (ex Gfi Informatique TELECOM)

Gfi PROGICIELS

Reims Éric CASTELAIN

eric51.cfdt@gmail.com

07 67 09 18 38

Hors UES Business Document Dominique BERNARDINI cfdt.bdoc@gmail.com 06 11 78 72 93

Être informé-e par la CFDT

Pour être régulièrement informé-e, par vos représentant-e.s **CFDT**, n'attendez plus avec impatience nos communications, demandez à recevoir une information actualisée par courriel. Envoyez un message à cfdtgfi@yahoo.fr avec une adresse privée autre que xxxxx@gfi.fr.

Adhérer à la CFDT

Contactez les représentant-e.s **CFDT** de votre périmètre.

Vous avez adhéré à la CFDT avant d'être salarié-e Gfi, signalez-vous auprès des représentant-e.s **CFDT** de votre périmètre.



RÉPONSES À LA CARTE

Des questions
de tous ordres
et un suivi rigoureux
des réponses faites aux
adhérents,
un seul numéro :

0969 39 19 39